

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 avril 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mr Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	Mr Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Antoine LUCAS
Mme Anne Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE
- Mr FERRIER donne pouvoir à Mme MARMY
- Mme EXBRAYAT donne pouvoir à Mme TARTRY-LAVEST
- Mme LACHAMP donne pouvoir à Mme BRUSSAT
- Mme HUGUET donne pouvoir à Mme GRANOUILLET
- Mme MORAND donne pouvoir à Mme ROCHE
- Mme MONTBRIZON donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr BERGAMI Gilles, Mme GRANET Eliane et Mr MARQUET Gilles.

VOTE : En exercice : 35 Présents : 24 / Représentés : 8 **Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Budgets primitifs 2024

BUDGETS PRIMITIFS 2024

Table des matières

I.	UNE NOUVELLE NOMENCLATURE : M57	3
II.	LE BUDGET PRINCIPAL 2024	3
A.	Affectation des résultats 2023	4
B.	La section de fonctionnement	4
1.	Les recettes de fonctionnement	4
2.	Les dépenses de fonctionnement	5
C.	La section d'investissement 2024	7
1.	Les recettes d'investissement	7
2.	Les dépenses d'investissement	8
3.	Les Autorisations de Paiement (AP) et Crédits de paiement (CP)	9
III.	LES BUDGETS ANNEXES	10
A.	SPANC	10
1.	L'affectation des résultats 2023	10
2.	Les principaux équilibres	11
B.	Parc d'activités intercommunal	12
1.	L'affectation des résultats	12
2.	Les principaux équilibres	12
C.	Pôle Commercial	13
1.	L'affectation des résultats	13
2.	Les principaux équilibres	14

I. UNE NOUVELLE NOMENCLATURE : M57

Par délibération du 13 juin 2023, le conseil communautaire a décidé la mise en œuvre de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette instruction qui se substitue à la M14 est plus avancée en termes d'exigences comptables et plus complète. Sa mise en œuvre implique une modification de certains comptes avec des ramifications supplémentaires, certains comptes disparaissent et d'autres sont créés, la comparaison entre 2023 et 2024 est donc plus complexe.

Elle s'applique aussi au Parc d'Activité Intercommunal et au Pôle Commercial de Crevant Laveine mais elle ne s'applique pas au SPANC qui reste en M49.

La nouvelle nomenclature entérine le principe de gestion pluriannuelle et incite les communes de plus de 3500 habitants à voter des Autorisations de Paiement (AP) crédits de paiement (CP), nous vous en proposerons 4 pour 2024.

Elle introduit aussi un principe de fongibilité des crédits et permet à l'ordonnateur, si le budget est voté par chapitre de procéder à des virements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (hors chapitre 012 : charges de personnel).

De même, les règles d'amortissement changent et se calculent au prorata temporis, c'est-à-dire dès le jour de mise en service du bien.

Le référentiel M57 est aussi le support de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion qui vise à :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'informations financière,
- Améliorer la qualité de comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

II. LE BUDGET PRINCIPAL 2024

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 16 515 386€, soit une progression de 3% due en partie par à la maîtrise des dépenses dans tous les services et à une hausse des bases de fiscalité.

La reprise de résultat correspond aux chiffres présentés lors du débat d'orientation budgétaire. L'excédent relativement conséquent permet d'équilibrer la section d'investissement par le biais d'un transfert de 2 112 458€.

	BP 2023	PROPOSITION DOB 2024	BP 2024
RECETTES FONCTIONNEMENT			
013 - Atténuations de charges	9 000	10 000	17 380
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	453 313	511 000	512 190
73 - Impôts et taxes	6 748 325	6 930 000	6 998 780
74 - Dotations, subventions et participations	1 738 310	1 805 000	1 933 415
75 - Autres produits de gestion courante	9 500	10 000	10 705
77 - Produits exceptionnels	1 000	-	
Recettes de gestion = A	8 959 448	9 266 000	9 472 470

A. Affectation des résultats 2023

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	
Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice 2023	+ 36 325.07€
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	+ 7 812 375.55 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultats à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	+ 7 848 700.62€
D Solde d'exécution d'investissement exercice 2023 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 1 657 416.80€
E Solde des restes à réaliser d'investissement exercice 2023	
Besoin de financement	- 2 686 263.98€
Excédent de financement	
Besoin/excédent de financement F = D + E	-1 028 847.18€
1) Prévission d'affectation en réserves R 1068	
G = couverture obligatoire du besoin de financement F	1 028 847.18€
2) H Report en fonctionnement R 002	
(2) (Si C > F, H = C - G)	+ 6 819 853.44€
DÉFICIT REPORT D 002	-

B. La section de fonctionnement**1. Les recettes de fonctionnement**

On constate une progression 519 022€ essentiellement sur les chapitres 73 (+250 455€) et 74 (+195 105€) et au 70 (+58 877€).

- **La fiscalité**

Conformément aux orientations du débat d'orientation budgétaire le budget a été équilibré sans recourir à une augmentation des taux d'imposition, l'augmentation du produit est due uniquement à l'augmentation des bases, qui, dans un souci de prudence avaient été minorées et c'est 122 714€ supplémentaires qui peuvent être inscrits en plus sur les chapitres 73 et 74 (compensation CFE et DCRTP).

Taux votés en 2024 identiques à ceux de 2023

- Taxe sur le foncier bâti 0%
- Taxe sur le foncier non bâti 4.55%
- Cotisation Foncière des Entreprises 23.74%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants 9.08%

PRODUITS	BP 2023	PROPOSE DOB	NOTIFICATION Etat 1259	Complément inscrit BP 2024
TH (résidence secondaire et THLV)	101 842	100 000	107 870	7 870
Taxe sur foncier non bâti (dont GEMAPI)	35 704	36000	37 342	1 342
Taxe additionnelle sur non bâti	19 420	19420	22 175	2 755
CFE	1 047 884	1079580	1 084 681	5 101
TOTAL 73111	1 204 849	1 235 000	1 252 058	17 068.00
Allocation compensatrice CFE et DCRTP (chapitre 74)	417 432	400 000	452 132	52 132.00
CVAE	562 000	600 000	636 371	36 371.00
IFER	81 057	86 000	87 032	1 032.00
TASCOM	50 763	50 000	49 784	-216
Fraction de TVA (compensation TH)	2 138 075	2 133 000	2 184 189	51 189.00
	4 454 176	4 539 000	4 661 714	122 714

- Les dotations (chapitre 74)

La DGF n'a pas encore été notifiée et c'est donc une progression prudente qui a été intégrée (+ 10 000€) soit 725 000€

Les progressions sont dues essentiellement à la compensation de fiscalité (compte 74832 : +52 132€), à la prise en compte des subventions de fonctionnement :

- PVD +42 771€
- TILTAM +32 530€
- OPAH +28 000€
- Soit un total de + 103 300€

2. Les dépenses de fonctionnement

	2023	2024	
	BP	PROPOSE DOB	BP
011 - Charges à caractère général	2 221 730	1 850 000	2 039 380
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 975 130	2 300 000	2 298 700
014 - Atténuations de produits	2 001 000	2 000 000	2 030 000
65 - Autres charges de gestion courante	2 784 710	2 880 000	7 420 990
67 - Charges exceptionnelles	4 447 497	5 500 000	200
022 - Dépenses imprévues	1 000 000		
023 - Virement à la section d'investissement	2 001 469		2 112 458
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	604 310		611 659
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000		2 000
	17 036 847		16 515 387

Les Charges à caractère général (chapitre 011)

	BP 2023	BP 2024	Ecart	Explication des principaux écarts	
011 - Charges à caractère général	2 221 730	2 039 380			
6042 - Achat de prestation de services		173 150	173 150	Enfance et jeunesse paiement en partie sur 60623 en 2023	
60612 - Énergie - Électricité	102 500	109 450	6 950	Prise en compte de la hausse des énergies (annoncée au DOB)	
60623 - Alimentation	237 050	2 350	-234 700	Enfance et jeunesse paiement en partie sur 6042 en 2023	
60632 - Fournitures de petit équipement	38 060	22 740	-15 320	Rationalisation des achats dans les services Les crédits ont été optimisés sur la moyenne des dépenses des 3 dernières années et dessouchage PAI (55 607€) payés sur budget PAI	
61521 - Terrains	100 300	46 800	-53 500		
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	37 150	23 500	-13 650		
615228 - Entretien et réparations autres bâtiments	11 000	5 000	-6 000		
615231 - Entretien et réparations voiries	27 000	6 000	-21 000		
615232 - Entretien et réparations réseaux	19 900	12 100	-7 800		
61551 - Matériel roulant	3 000	3 000	0		
61558 - Autres biens mobiliers	7 380	5 900	-1 480		
6156 - Maintenance	89 800	73 470	-16 330		Révision de certains contrats
617 - Etudes et recherches	41 000	65 400	24 400		Etude assainissement (41 000€) n'avait pas été comptée au DOB
6188 - Autres frais divers	37 500	526 940	489 440	Augmentation prestation UFCV (+50 000€), ingénierie OPAH (+38 000€) et projet territoire (+10 000€) non prévus au DOB	
6236 - Catalogues et imprimés	4 900	42 090	37 190	Baisse du poste communication (annoncé au DOB)	
6237 - Publications	50 040		-50 040		
6262 - Frais de télécommunications	18 370	14 460	-3 910	Renégociation des contrats	
6284 - Redevances pour services rendus	453 500	1 900	-451 600	Enfance et jeunesse UFCV payée au compte 6188	
62875 - Aux communes membres du GFP	162 180	141 550	-20 630	Remboursement aux communes transfert enfance et jeunesse	
62878 - A d'autres organismes	61 000	78 170	17 170	Augmentation GEMAPI non prévue totalement au DOB	

Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Le montant proposé au BP correspond au chiffrage exposé au DOB sur lequel était fourni l'ensemble des justifications de l'augmentation.

Chapitre 014

Il progresse de 29 000€ car nous avons perçu une compensation de TVA et des dégrèvements trop importants en 2023.

Chapitre 65, 67 et 022

La nomenclature M57 a introduit des modifications de compte, ainsi il n'est plus possible de prévoir des dépenses imprévues au chapitre 022 (sauf dans le cas d'Autorisation d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP). De même le chapitre 67 sur lequel nous mettions une partie de notre excédent n'existe plus que pour les opérations patrimoniales.

Aussi et afin de pouvoir faire des comparatifs il est nécessaire d'additionner les 3 chapitres :

- BP 2023 : 8 232 207€
- BP 2024 : 7 420 000€ (regroupé tout sur chapitre 65) ce chapitre est en baisse car une partie importante de l'excédent a été basculée sur la section d'investissement

C. La section d'investissement 2024**1. Les recettes d'investissement**

Encore une fois la section d'investissement s'équilibre sans recours à l'emprunt. L'équilibre est réalisé en grande partie sur l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement. Des subventions sont attendues mais n'ont pas encore été notifiées, elles seront inscrites en cours d'année par le biais de décisions modificatives.

Les recettes nouvelles pour 2024, (hors reste à réaliser s'élèvent à 3 315 825€).

	2023	2024	Commentaire des écarts
10 - FCTVA (remboursement de la TVA sur les investissements)	50 000	150 000	Le programme d'investissement et notamment le pôle de ressource va entrer en phase opérationnel ce qui engendre des dépenses et des remboursements de TVA
13 - Subventions d'investissement	309 041	290 564	*Voir liste des subventions en dessous
27 - Remboursement des annuités des budgets annexes	157 394	151 144	Remboursement des avances par les budgets PAI et Pôle Commercial
040 - Amortissements	604 310	611 659	Amortissement du matériel et immeubles
001 - Excédent d'investissement reporté	2 021 664	1 657 416	
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 001 468	2 112 458	
Total recettes d'investissement	3 012 676	3 315 825€	

Liste des subventions d'investissement (chapitre 13)

SERVICES	Travaux	Subvention	Financeurs
MEDIATHEQUE	Aménagement mezzanine Extension bureaux et travaux divers	76000.00	Région
ENVIRONNEMENT	Subvention acquisition 11 VAE (mis à dispo SMTUT pour location)	8000.00	Région
ENVIRONNEMENT	Etude TAD	8000.00	Région
MEDIATHEQUE	Aménagement mezzanine Extension bureaux et travaux divers - Aménagement mobilier	30 000.00	CD63
ENVIRONNEMENT	Etude naturaliste ENSIL pour la rédaction du plan de gestion dunes Girauds Faures	6400.00	CD63
ENVIRONNEMENT	Clôture dunes Girauds Faures	5590.16	Etat – FONDS VERT
ECO ZIH	Solde travaux requalification ZI Les Hautes	105 000.00	Etat - DETR
TERRAIN FAMILIAL	Terrain familial Rue Potier Paternus	51 574.00	Etat - DETR
TOTAL BP 2024		290 564.16	

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se répartissent de la manière suivante :

	2023	2024	Commentaire des écarts
20 – Immobilisations incorporelles	446 951.34	158 511	Diminution sur ce chapitre car tous les frais afférents au PLUIH, OPAH, PCAET avaient été inscrits en 2023
204 – Subvention d'équipement versées	107 855.58	217 000	Aide aux commerces, aide OPAH
21 – Immobilisations corporelles	210 603.03	208 435	Crédit matériel stable
22 – Immobilisations reçues en affectation		200 000	
23 – Immobilisation en cours	3 907 445	2 186 585	Voir détail joint au DOB
27- Autres immobilisations financières		122 230	Avances remboursables aux budgets annexes
020 – Dépenses imprévues	200 000		Ce compte n'existe plus en M57
040 – Dépenses d'ordre (amortissement des subventions perçues)	271 023	223 069	Amortissement des subventions d'équipement
Total dépenses d'investissement	4 943 878	3 315 825	

Lors du DOB une présentation pluriannuelle de l'investissement jusqu'à la fin du mandat a été présentée, les crédits inscrits pour 2024 correspondent à cette présentation et seuls les ajustements suivants ont été réalisés :

- Réfection toiture tennis + 22 000€
- Aide aux commerces + 5000
- Travaux contrat rivière Litroux Jauron + 18 000
- Avance pôle commercial -17 770€
- Skatepark intercommunaux – 91740€
- Création voie verte voie romaine – 20 000€
- Provision travaux aire accueil gens du voyage -5000€
- Aménagement voie verte CTDD -25 000€

3. Les Autorisations de Paiement (AP) et Crédits de paiement (CP)

La mise en œuvre de la nomenclature M57 incite à la mise en place d'autorisation de paiement (AP) et crédits de paiement (CP) qui permettent d'avoir une vision pluriannuelle des opérations significatives réalisées en investissement la collectivité est libre de choisir les opérations qu'elle souhaite gérer en pluriannuel, le choix s'est porté sur les 4 opérations suivantes

N° AP	Objet	Année création	Montant ouvert	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Inscriptions BP 2024	Reste à réaliser 2023
2022001	Construction du pôle ressources Duchasseint	2024	6 000 000€	2 500 000	2 500 000	1 000 000	1 500 000€	1 924 469.80€
2023001	Skate park intercommunaux	2024	600 000€	200 000	350 000	50 000	158 760€	91 240.00€
2023002	Réhabilitation dans le cadre de l'OPAH et du PIG	2024	492 000€	162 000	170 000	160 000	162 000€	0€
2024001	Création voie verte de la voie romaine	2024	700 000€	100 000	300 000	300 000	80 000€	0€

III. LES BUDGETS ANNEXES

A. SPANC

1. L'affectation des résultats 2023

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	
Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice 2023	-32 555.11 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	+33 369.51 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultats à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	+ 1 414.40 €
D Solde d'exécution d'investissement exercice 2023 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	-
R 001 (excédent de financement)	+ 6 825.16€
E Solde des restes à réaliser d'investissement exercice 2023	
Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	
Besoin/excédent de financement F = D + E	6 825.16 €
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	
G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	
(2) (Si C > F, H = C - G)	+ 1 414.40 €
DÉFICIT REPORT D 002	-

L'exercice 2023 est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 1 414.40€ et un excédent d'investissement de 6 825.16 € essentiellement dû aux opérations d'amortissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 149 635€ avec les inscriptions suivantes :

- Une subvention d'équilibre du budget principal de 72 230€
- Une augmentation modérée des frais de personnel qui passent 81 090€ : 2 agents équivalents temps plein pour 1.90 précédemment
- Augmentation des avances pour réhabilitation : +20 000€ dans l'attente de remboursement du CD63 des produits de facturation stables.

2. Les principaux équilibres**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

011- Charges à caractères générales (fournitures, entretien, réparation...)	6 740	70- Produits des services (redevances assainissement non collectif)	40 000
012 - Charges de personnel	81 090	747 Subvention (CD63 + avance du BP)	100 220.76
65 - Charges de gestion courante (admissions en non-valeur)	1 780		
673 Titres annulés sur exercice antérieurs	1 000		
6743 Subvention aux particuliers pour réhabilitations installations	51 700		
68/042- Dotation Amortissement et dotation dépréciations actifs	7 325	002- Résultat de fonctionnement reporté	1 414.40
Total dépenses de fonctionnement	149 635	Total recettes de fonctionnement	149 635

SECTION D'INVESTISSEMENT

21- Immobilisation corporelles (ordi, mobilier)	13 650.32	a) Excédent reporté	6 825.16
001- Déficit investissement reporté	0	Amortissement des immobilisations	6 825.16
Total dépenses d'investissement	13 650.32	Total recettes d'investissement	13 650.32

La section d'investissement s'équilibre à 13 650.32€, avec l'excédent, l'amortissement et de quelques achats prévus mais qui ne seront réalisés qu'en cas de nécessité.

B. Parc d'activités intercommunal**1. L'affectation des résultats**

Le budget 2024 est toujours marqué par l'attractivité du PAI dont la commercialisation avance vite.
Soit ainsi prévus en fonctionnement :

- Comme annoncé au DOB les frais de défrichage et débroussaillage sont désormais comptabilisés sur ce budget
- 50 000€ ont été inscrits pour la réalisation de travaux pour l'implantation des entreprises.
- En termes de vente, 1 000 000€ inscrits : vente OMERIN, ACA, Auvergne Forage.
- Toutes les autres opérations sont des opérations d'ordre qui constatent les entrées et sorties de stock du patrimoine.

2. Les principaux équilibres**FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES		RECETTES
011 - Charges à caractère général (eau, énergie, fournitures, entretien, réparation ...)	230 000.00	70 - Produits des services et ventes des terrains	1 000 000.00
		74 - Dotations subventions et participations	3 630.00
		75 - Charges de gestion courante	10.00
042- Opérations d'ordre entre sections (stocks vente)	1 003 630.00	042 - Opération d'ordre (Production stockée)	230 000.00
023- Virement à la section d'investissement	2 756 257.98	002- Résultat de fonctionnement reporté	2 756 247.98
Total dépenses de fonctionnement	3 989 887.98	Total recettes de fonctionnement	3 989 887.98

INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilés (remb annuité avance remboursable au BP)	125 990.00	16 - Emprunts et dettes assimilés (avance du BP)	264 866.96
040 - Opérations d'ordre entre sections (production stockée)	230 000.00	040- Opérations d'ordres entre sections (vente)	1 003 630.00
001 - Déficit d'investissement reporté	3 668 764.94	021 - Virement de la section de fonctionnement	2 756 257.98
Total dépenses d'investissement	4 024 754.94	Total recettes d'investissement	4 024 754.94

C. Pôle Commercial
1. L'affectation des résultats

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	
Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice 2023 Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 2 009.58 €
B Résultats antérieurs reportés Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 0 €
C Résultats à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	- 2 009.58 €
D Solde d'exécution d'investissement exercice 2022 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	- 19 190.14 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement exercice 2023	
Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	
Besoin/excédent de financement F = D + E	- 19 190.14 €
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	
G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2) (Si C > F, H = C - G)	+ 0 €
DÉFICIT REPORT D 002	-

Comme annoncé au DOB le budget annexe du Pôle commercial s'équilibre à hauteur de 154 451€ et 183 662€ en investissement.

Les principales caractéristiques sont :

- Des charges à caractère général qui progressent pour intégrer quelques frais d'entretien supplémentaires cette année (contrôles périodiques, dératisation, entretien dégraisseur...)
- Une inscription de 82 230€ en dépenses d'investissement pour financer la réfection totale de la toiture qui fuit depuis plusieurs années (crédit inscrit en 2023 mais opération non réalisée)
- Le budget de fonctionnement s'équilibre avec une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 67 963€.

La section d'investissement s'équilibre avec une avance remboursable du budget principal de 82 230€.

2. Les principaux équilibres**BUDGET ANNEXE POLE COMMERCIAL 2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

002 - Résultat reporté	2 009.58	70 - Produits des services (charges locatives)	7 400.00
011 - Charges à caractère général (eau, énergie, fournitures, entretien, réparation ...)	36 500.00	74- Participation du Budget Principal	67 963.72
65 - Autres charges de gestion courante	10.00	75 - Revenus des immeubles (loyers)	23 000.00
67 - Charges exceptionnelles	3 000.00		
042 - 68 Amortissement des biens	96 313.00	042 /777 Amortissement subvention investissement	56 088.00
023 - Virement à la section d'investissement	16 619.14		
Total dépenses de fonctionnement	154 451.72	Total recettes de fonctionnement	154 451.72

BUDGET ANNEXE POLE COMMERCIAL 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT

16 - Remboursement annuité de l'avance remboursable / cautions	26 154.00	13- Subventions d'investissement	
23- Travaux sur construction (réfection toiture)	82 230.00	16- cautions	83 230.00
040 - Amortissement subventions	56 088.00	040 - Amortissement des immobilisations	83 813.00
020 - Dépenses imprévues		021 - Virement de la section de fonctionnement	16 619.14
001 - Déficit d'investissement reporté	19 190.14	001 - Excédent d'investissement reporté	
Total dépenses d'investissement	183 662.14	Total recettes d'investissement	183 662.14

Madame la Présidente propose au Conseil communautaire d'adopter les affectations des résultats 2023 et les budgets primitifs 2024 suivants joints en annexe :

- Budget principal
- Budget annexe SPANC
- Budget annexe Pôle Commercial
- Budget Annexe Parc d'Activités Intercommunal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 avril 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente